

OBJET : COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL ET ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**RAPPORTEUR** : Le Président**VU** le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;**VU** les statuts du Syndicat Intercommunal qui précisent que, outre le Président, « la composition du Bureau du Syndicat est fixée par délibération du Comité Syndical, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ».**CONSIDERANT** la proposition de fixer à 4 Vice-Présidents et 1 secrétaire la composition du bureau syndical ;**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'élection de ces membres, à l'exception du secrétaire, à la majorité absolue et au scrutin secret ;**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président,

APPROUVE la composition du bureau syndical, outre le Président, à 4 Vice-présidents et 1 secrétaire.**CONSTATE**, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, les résultats suivants pour l'élection des Vice-présidents :**Election de la 1^{er(e)} Vice-présidente :**Candidature déclarée : Madame Christine ALLIBERT-FUMINIER

1^{er} tour :	Nombre de votants	: 14
	Nombre de blancs et nuls	: 0
	Suffrages exprimés	: 14
	A obtenu	: 14 voix

Madame Christine ALLIBERT-FUMINIER, ayant obtenu **la majorité absolue** des suffrages au **1^{er} tour** de scrutin, est élue première Vice-présidente du Syndicat Intercommunal VALOSEINE.**Election du 2^{ème} Vice-président :**Candidature déclarée : Monsieur Dominique PIERRET

1^{er} tour :	Nombre de votants	: 14
	Nombre de blancs et nuls	: 0
	Suffrages exprimés	: 14
	A obtenu	: 14 voix

Monsieur Dominique PIERRET, ayant obtenu **la majorité absolue** des suffrages au **1^{er} tour** de scrutin, est élu deuxième Vice-président du Syndicat Intercommunal VALOSEINE.**Election du 3^{ème} Vice-président :**Candidature déclarée : Monsieur Michel LEPERT

1^{er} tour :	Nombre de votants	: 14
	Nombre de blancs et nuls	: 0
	Suffrages exprimés	: 14
	A obtenu	: 14 voix

Monsieur Michel LEPERT, ayant obtenu **la majorité absolue** des suffrages au **1er tour** de scrutin, est élu troisième Vice-président du Syndicat Intercommunal VALOSEINE.

Election du 4^{ème} Vice-président :

Candidature déclarée : Monsieur Patrick MEUNIER

1^{er} tour :	Nombre de votants	: 14
	Nombre de blancs et nuls	: 0
	Suffrages exprimés	: 14
	A obtenu	: 14 voix

Monsieur Patrick MEUNIER, ayant obtenu **la majorité absolue** des suffrages au **1er tour** de scrutin, est élu quatrième Vice-président du Syndicat Intercommunal VALOSEINE.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **26 MAI 2026**

Transmis en préfecture et affiché le **26 MAI 2026**

Pour Extrait Conforme

Yann PERRON
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal

Signé électroniquement par

